



**Procès-verbal de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du
28 mars 2018 à 16 heures 30**

ULB – campus du Solbosch – bâtiment K – niveau 3 – salle K3.601

PRESENTS

Membres avec voix délibérative

1) Universités

M. Yvon ENGLERT, Université libre de Bruxelles
M. Pierre JADOUL, Université Saint-Louis – Bruxelles

2) Hautes écoles

M. Jean DEMARET, Haute Ecole Galilée
Mme Dominique DAEMS, Haute Ecole Francisco Ferrer
Mme Colette WATERNAUX-MALCORPS, Haute Ecole EPHEC
Mme Alexia PASINI, Haute Ecole Bruxelles-Brabant
Mme Brigitte CHANOINE, Haute Ecole « Groupe ICHEC – ISC Saint-Louis – ISFSC »
M. Damien HUVELLE, Haute Ecole Léonard de Vinci

3) Ecoles supérieures des arts

M. Laurent GROSS, Institut national supérieur des Arts du Spectacle et des
Techniques de Diffusion
Mme Daphné de HEMPTINNE, Académie royale des Beaux-Arts de la Ville de
Bruxelles – Ecole supérieure des arts
Mme Laurence RASSEL, Ecole supérieure des arts – Ecole de Recherche graphique

4) Etablissements de promotion sociale

M. Marc WILLAME, Directeur du Centre d'études supérieures d'optométrie appliquée
Mme Kristien DEPOORTERE, Directrice de l'EPHEC – Ecole de promotion sociale
Mme Stéphanie PITZ, Directrice de l'Institut Machtens – enseignement communal de
promotion sociale

Procurations remises

M. Vincent BLONDEL, Université catholique de Louvain
Mme Nicole BARDAXOGLU, Haute Ecole libre de Bruxelles – Ilya Prigogine
M. Christophe ALIX, Ecole supérieure des Arts de l'Image « le 75 »

M. Benoît HENNAUT, Ecole nationale supérieure des arts visuels de la Cambre
Mme Bénédicte BURTON, Directrice générale de l'EPFC
Mme Véronique PADOAN, Directrice de l'EPFC 2
Mme Geneviève PAUL, Directrice de l'EPFC 5
Mme Sylvie MATIS, Directrice de l'EPFC 7
M. Bruno CHARLIER, Directeur de l'EPFC 9
Mme Katty MERTENS, Directrice de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française (IEPSCF) d'Evere-Laeken

Invitée

Mme Corinne DUCKSTEIN, Responsable du Service InfOR-études à l'ULB, Présidente du CAIOR

EXCUSÉS

M. Michel VAN KRIEKEN, Haute Ecole Lucia de Brouckère
M. Frédéric ROOS, Conservatoire royal de Bruxelles
M. Marc STREKER, Ecole supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles
Mme Virginie JORTAY, Directrice de l'Ecole supérieure des Arts du Cirque
Mme Fabienne VRANCKX, Directrice du Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé
M. David LEMAIRE, Directeur de l'Institut technique supérieur Cardinal Mercier
Mme Tatiana VANDER STOCK, Directrice des Cours industriels
M. Jean-Charles HOCK, Directeur de l'Ecole de promotion sociale Saint-Luc
M. Valéry BERCKMANS, Directeur de l'EPFC 1
Mme Nathalie LERMINIAUX, Directrice de l'EPFC 8
M. Christopher GERARD, Directeur de l'Institut des carrières commerciales
Mme Claude POURBAIX, Directrice de l'Institut Paul Hankar
M. Christophe WASHER, Directeur de l'Institut d'urbanisme et de rénovation urbaine
M. Murahem EMINI, Directeur de l'Institut Jean-Pierre Lallemand
M. Nicolas GOESSENS, Directeur de l'Institut Roger Guilbert
Mme Catherine CEUPPENS, Directrice de l'Institut Roger Lambion
Mme Nathalie MONIER, Directrice de l'Institut d'optique Raymond Tibaut
M. Willy VANWEDDINGEN, Directeur de l'Institut supérieur de formation continue d'Etterbeek
Mme Lina MARTORANA, Directrice de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Uccle
Mme Françoise LAFAUT, Institut de Formation de Cadres pour le Développement
Mme Françoise LEUXE, Directrice du Cours de promotion sociale d'Uccle
Mme Nicole ZANUTEL, Directrice du Centre d'enseignement supérieur pour adultes
M. Jean-Michel SCHNOCK, Directeur de l'Institut technique de Namur
M. Marc MAYNE, Délégué du Gouvernement pour l'Université libre de Bruxelles
M. Thierry DETIENNE, Commissaire du Gouvernement auprès du Pôle académique de Bruxelles
M. Christian BAYI, Délégué du Gouvernement pour l'Université Saint-Louis – Bruxelles
Mme Ingrid BOUILLIART, Commissaire du Gouvernement pour les Hautes Ecoles
M. Serge LION, Directeur du service d'audit interne de l'Université catholique de Louvain
M. Philippe MALFAIT, Inspecteur de l'enseignement de promotion sociale et de la lecture publique de la Ville de Bruxelles
M. Alain LEVEQUE, Vice-Recteur aux affaires étudiantes, aux services à la communauté et à la culture de l'ULB

*

La séance est coprésidée par M. Yvon ENGLERT, Recteur de l'Université libre de Bruxelles, M. Pierre JADOUL, Recteur de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, et Mme Alexia PASINI, Directrice-Présidente de la Haute Ecole Bruxelles-Brabant, co-Présidents du Pôle.

Le secrétariat de la séance est assuré par M. Quentin PIRLOT, Attaché au Pôle académique de Bruxelles, sous la supervision de Mme Dominique DAEMS, Secrétaire du Pôle.

*

Le secrétariat du Pôle n'élabore pas systématiquement de lettre individuelle d'exécution, la colonne de droite des procès-verbaux faisant office d'instruction d'exécution.¹

*

¹ En caractères majuscules : nom de la (des) personne(s) chargée(s) de notifier la décision ou de l'exécuter.

En caractères minuscules : nom de la (des) personne(s) dont l'attention est attirée sur la décision pour information.

SOMMAIRE

Titre I – Ordre du jour, procès-verbal, suivis et ratifications

- I.01. **Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 28 mars 2018**6
- I.02. **Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 8 décembre 2017**6

Titre II – Pour délibération et décision

- II.01. **Démission et nomination d'administrateurs**
(annexe n° 001)6
- II.02. **Rapport d'activités 2017 du Pôle académique de Bruxelles**
(annexe n° 002)7
- II.03. **Comptes et bilan de l'exercice 2017**
(annexe n° 003)7
- II.04. **Calendrier des réunions de l'année académique 2018-2019**
(annexe n° 004)9

Titre III – Pour information

- III.01. **Plateforme information études supérieures du Pôle académique de Bruxelles au sein de la Cité des métiers**
(annexe n° 005)9
- Répartition du financement octroyé par les Cabinets des Ministres GOSUIN et VERVOORT (annexe n° 006)
 - Définition du titre et des missions des *conseillers études supérieures*
 - Communication par le Pôle des activités menées par les conseillers
 - Définition du public cible et des actions prioritaires à mener à court terme
 - Rencontres avec les institutions membres et recrutement d'intervenants pour les activités organisées au sein de la Cité des métiers
 - Inauguration de la Cité des métiers en avril 2018
- III.02. **Axe politique lié à l'information et à l'orientation**
- Recrutement d'Isabelle ALEN en qualité de chargée de mission à mi-temps et à durée déterminée
(annexe n° 007)11
 - Concours « *Etudier et koter à Bruxelles* »
(annexe n° 008)11
 - Salons SIEP en Wallonie en février et mars 2018.....11
 - Remaniement du site web du Pôle académique de Bruxelles11
 - Participation au « Focus Guide étudiant » de la *DH*

	(annexe n° 009 – se rapportant aux trois points précédents).....	11
	- Aide-mémoire du Comité d’accompagnement du 25 octobre 2017 (annexe n° 010)	11
	- Aide-mémoire du Comité d’accompagnement du 20 décembre 2017 (annexe n° 011)	11
III.03.	Axe politique lié à l’accès aux études et à l’aide à la réussite	
	- Organisation de la troisième journée scientifique (annexe n° 012).....	11
	- Aide-mémoire du Comité d’accompagnement du 9 novembre 2017 (annexe n° 013)	11
III.04.	Mesures d’aide à l’emploi proposées par Actiris	
	(annexe n° 014)	12
III.05.	Règlement général sur la protection des données (RGPD) : séance d’information à destination des institutions du Pôle	
	(annexe n° 015)	12
<u>Titre IV – Prochaine séance de l’Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles.....</u>		12
<u>Titre V – Divers</u>		
V.01.	De l’organisation des réunions de l’Assemblée générale et du Conseil d’administration du Pôle académique de Bruxelles	12

Titre I – Ordre du jour, procès-verbal, suivis et ratifications

I.01. **Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 28 mars 2018**

L'ordre du jour est accepté par les membres.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 28 mars 2018 est approuvé.

I.02. **Approbation du projet de procès-verbal de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 8 décembre 2017**

Le projet de procès-verbal de la séance du 8 décembre 2017 est accepté par l'assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles du 8 décembre 2017 est approuvé.

Titre II – Pour délibération et décision

II.01. **Démission et nomination d'administrateurs** (annexe n° 001)

Lors de la réunion du 8 décembre 2017, l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles a acté la démission de M. Robin HAUBRUGE, représentant de la Fédération des étudiants francophones (FEF). Le nom du remplaçant n'était pas encore connu.

La FEF a finalement désigné Mme Anne-Laure MALACQUIS afin de pourvoir à ce remplacement.

Par ailleurs, d'autres démissions et nominations interviennent.

- Mme Pauline ROSART et M. Alessandro SCELFO, administrateurs membres de l'Union des étudiants de la Communauté française (UNECOF), sont remplacés par Mme Fiona SAINTRAIT et M. Olivier COPPENS.
- Mme Sandra DEJARDIN, représentante du personnel pour la CSC-Enseignement, est remplacée par M. Eugène ERNST.
- M. Michel LOEB, Directeur général de l'ULB, est remplacé par Mme Kristin BARTIK, Vice-Rectrice au plan stratégique, aux relations institutionnelles et à la politique wallonne de l'ULB.

<u>Décision</u> :	
L'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles approuve les démissions et nominations d'administrateurs tels que reprises à l'annexe n° 001.	SECRETARIAT

II.02. **Rapport d'activités 2017 du Pôle académique de Bruxelles**
(annexe n° 002)

L'Assemblée générale du Pôle approuve le rapport d'activités et est reconnaissant pour le travail réalisé par les rédacteurs du rapport. Des remerciements, adressés par les co-Présidents du Pôle, seront ajoutés en fin d'introduction. Le document sera adressé au Ministre de l'enseignement supérieur ainsi qu'au Président du Conseil d'administration de l'ARES.

<u>Décision :</u> L'Assemblée générale approuve le rapport d'activités 2017 du Pôle académique de Bruxelles tel qu'il figure à l'annexe n° 002, moyennant l'ajout de remerciements en page 2.	SECRETARIAT
--	-------------

II.03. **Comptes et bilan de l'exercice 2017**
(annexe n° 003)

Kamel DAOUD, Trésorier du Pôle académique, présente les comptes et bilan de l'exercice 2017 tels que repris à l'annexe n° 003.

Les recettes en page 1 correspondent au subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir 263.200 euros, majoré d'une régularisation pour l'année 2016 de 1.400 euros et de l'intervention de la Plateforme logement étudiant, qui a contribué à hauteur de 2.349 euros dans l'organisation des salons SIEP. Le total des recettes s'élève ainsi à 266.949 euros.

Pour les dépenses, des fluctuations sont à noter entre le budget ajusté 2017 (voir annexe n° 015 de l'Assemblée générale du Pôle du 8 décembre 2017) et les comptes du même exercice.

- Les frais de personnel sont plus importants que ceux annoncés au mois de décembre dernier. Pour rappel, suite à la démission d'un agent ayant entraîné le paiement d'un pécule de sortie, le Bureau du Pôle a accepté lors de sa séance du 23 février 2017 de provisionner les péculs de sortie des collaborateurs du Pôle. Cette réserve s'élève ainsi au 31 décembre 2017 à 34.712 euros et a d'ores et déjà été intégrée aux comptes 2017.
- Comme en 2016, les frais de fonctionnement du secrétariat du Pôle sont moins élevés que le montant budgété. En conséquence, la proposition sera de diminuer ce montant dans le budget ajusté 2018.
- Aucune somme n'a été dépensée pour l'hébergement et la maintenance du site internet en raison d'un report de crédit d'heures non épuisé de l'année 2016. Un budget devra cependant être réservé à cette fin en 2018.
- Pour mémoire, le budget annuel pour les projets des deux axes politiques du Pôle est de 15.000 euros. Comme évoqué au point II.02 ci-avant, ce montant n'a pas été entièrement dépensé et un report est souhaité. Par ailleurs, lors de

l'approbation du budget initial 2018, le Conseil d'administration du 8 décembre 2017 a marqué son accord sur le report du solde non utilisé de la ligne budgétaire relative aux projets de l'axe lié à l'aide à la réussite et l'accès aux études, soit 5.618 euros.

- Afin d'organiser une journée d'étude, la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif s'est vu attribuer la somme de 5.000 euros dont 3.448 euros ont été utilisés.

Au final, le résultat positif de l'exercice 2017 s'élève à 4.733 euros.

Il s'additionne au report du solde 2016 de 313.422 euros, le résultat cumulé étant ainsi porté à 318.155 euros, dont 303.486 euros seront disponibles et non affectés.

Les subventions extérieures sont présentées en page 2 de l'annexe n° 003. Concernant l'accès aux études et l'aide à la réussite, Sylviane BACHY a utilisé le solde restant de 4.540 euros, issu du financement de 10.000 euros octroyé en 2016 par la Fondation Reine Mathilde, pour le projet de tutorat dans les écoles supérieures des arts, ainsi que le montant de 500 euros attribué par la Loterie nationale dans le cadre de la journée d'étude organisée le 7 décembre 2017. Par ailleurs, les subsides des Cabinets des Ministres Rudi VERVOORT et Didier GOSUIN, alloués pour la création de la Plateforme d'information sur les études supérieures à la Cité des métiers, sont repris à la page 3. Pour mémoire, un montant total de 163.000 euros a été octroyé. Toutefois, seules les premières tranches des subventions, relatives à 2017 et représentant un montant de 92.600 euros, sont mentionnées. Les soldes restants seront intégrés dans les comptes de l'exercice 2018.

Une comptabilité plus détaillée est proposée aux pages 3 et 4 de l'annexe n° 003. Les informations relatives aux créances, dettes et provisions du Pôle académique sont illustrées aux pages 5 et 6.

La question de la sollicitation d'un réviseur est soulevée. Etant donné la taille de l'association, le Pôle n'en fait pas usage. En outre, les comptes sont transmis chaque année au Délégué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

<u>Décision</u> : L'Assemblée générale approuve les comptes et bilan du Pôle académique de Bruxelles de l'exercice 2017, tels que repris à l'annexe n° 003.	M. DAOUD
--	-----------------

II.04. **Calendrier des réunions de l'année académique 2018-2019**
(annexe n° 004)

Les membres de l'Assemblée générale acceptent le calendrier des réunions de l'année académique 2018-2019.

<u>Décision</u> : L'Assemblée générale approuve le calendrier des réunions du Pôle académique de Bruxelles de l'année académique 2018-2019, tel qu'il figure à l'annexe n° 004.	SECRETARIAT
--	-------------

Titre III – Pour information

III.01. **Plateforme information études supérieures du Pôle académique de Bruxelles au sein de la Cité des métiers**
(annexe n° 005)

- Répartition du financement octroyé par les Cabinets des Ministres GOSUIN et VERVOORT (annexe n° 006)
- Définition du titre et des missions des *conseillers études supérieures*
- Communication par le Pôle des activités menées par les conseillers
- Définition du public cible et des actions prioritaires à mener à court terme
- Rencontres avec les institutions membres et recrutement d'intervenants pour les activités organisées au sein de la Cité des métiers
- Inauguration de la Cité des métiers en avril 2018

Corinne DUCKSTEIN dresse un état des lieux de la Plateforme d'information à la Cité des métiers. Il est repris à l'annexe n° 005.

La répartition des subsides octroyés par les Cabinets des Ministres Rudi VERVOORT et Didier GOSUIN, s'élevant au total à 163.000 euros, est illustrée à l'annexe n° 006. En vue de garantir un financement au-delà du 31 décembre 2018, une nouvelle demande sera introduite par le secrétariat Pôle auprès des Cabinets ministériels susmentionnés, préférablement au début du mois de juillet 2018.

Suite à une discussion au sein du Comité d'accompagnement pour l'axe politique lié à l'information et à l'orientation (CAIOR), il a été décidé que les collaborateurs œuvrant au sein de la Cité des métiers seront dénommés *conseillers en études supérieures*. Leur rôle est d'offrir un service de première ligne en information et en orientation sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Leurs missions seront limitées au cadre de la Cité des métiers. Ils recevront les visiteurs durant des entretiens d'une vingtaine de minutes sans avoir la possibilité de fixer de rendez-vous. Les institutions membres du Pôle assurent quant à elles une information de deuxième ligne plus spécifique.

Les activités des *conseillers en études supérieures* seront mises en valeur par le Pôle académique via son site internet. Un courrier sera adressé aux 47 institutions

membres afin de relayer les informations et le calendrier des évènements sur leurs propres supports.

Les *conseillers en études supérieures* rencontreront leurs homologues au sein des établissements membres du Pôle en compagnie d'Adriano LEITE et d'Isabelle ALEN afin de prendre connaissance des attentes et des besoins de chaque établissement et de proposer de nouvelles initiatives. Préalablement, les institutions seront invitées à remplir un questionnaire en vue de dresser un état des lieux en matière d'information et d'orientation.

En application de la convention signée avec Actiris, les *conseillers en études supérieures* doivent organiser 13 activités durant l'année (du 1^{er} décembre 2017 au 30 novembre 2018). Des pistes d'action ont été envisagées par le CAIOR, mandaté pour élaborer une stratégie à cet égard. A court terme, l'équipe de conseillers participera à des activités mises en place par les autres partenaires de la Cité des métiers, notamment sur l'information relative aux professions du secteur infirmier. En outre, elle organisera un atelier de sensibilisation axé sur l'enseignement supérieur avec pour objectif de valoriser chaque type d'enseignement supérieur : université, haute école, promotion sociale et école supérieure des arts. Le public jeune et adulte sera ciblé.

Ouverte depuis le début du mois de mars 2018, la Cité des métiers sera officiellement inaugurée le 23 avril 2018 à 14 heures. Les membres du Bureau du Pôle et du CAIOR sont invités à participer à cet évènement. En outre, chaque journée de cette semaine de lancement sera consacrée à une thématique spécifique. Catherine KINET, Directrice de la Cité des métiers, propose au Pôle académique de tenir une table ronde durant celle axée sur la formation et l'enseignement, le 24 avril 2018, à laquelle tous les établissements du Pôle sont conviés. Le Conseil d'administration, réuni ce jour, suggère de présenter deux conférences centrées sur le multilinguisme et la digitalisation, tout en soulignant les spécificités de l'enseignement supérieur bruxellois. Des contacts seront pris à cet égard en interne avec les orateurs concernés.

Par ailleurs, les établissements d'enseignement supérieur néerlandophones collaboreront au sein de la Cité des métiers via l'association *Brik*.

L'Assemblée générale prend acte de l'état d'avancement de la *Plateforme informations études supérieures* au sein de la Cité des métiers.

III.02. **Axe politique lié à l'information et à l'orientation**

- Recrutement d'Isabelle ALEN en qualité de chargée de mission à mi-temps et à durée déterminée (annexe n° 007)
- Concours « *Etudier et koter à Bruxelles* » (annexe n° 008)
- Salons SIEP en Wallonie en février et mars 2018
- Remaniement du site web du Pôle académique de Bruxelles
- Participation au « Focus Guide étudiant » de la *DH* (annexe n° 009 – se rapportant aux trois points précédents)
- Aide-mémoire du Comité d'accompagnement du 25 octobre 2017 (annexe n° 010)
- Aide-mémoire du Comité d'accompagnement du 20 décembre 2017 (annexe n° 011)

Les membres de l'Assemblée générale prennent connaissance du profil d'Isabelle ALEN, engagée par le Pôle en qualité de Chargée de mission en information et en orientation. Le concours « *Etudier et koter à Bruxelles* » est également présenté.

Par ailleurs, Corinne DUCKSTEIN expose le bilan des salons SIEP organisés en 2017 et 2018. L'augmentation du nombre de visiteurs est significative pour les cinq salons, ceux de Bruxelles et de Liège étant les plus plébiscités. Le stand du Pôle a permis de renseigner, entre autres, sur l'offre de formations des établissements qui ne sont pas présents aux salons.

L'Assemblée générale prend acte du remaniement du site web du Pôle ainsi que de l'article paru dans le « Focus Guide étudiant » de la *Dernière Heure*. Les aide-mémoire (annexes n° 010 à n° 011) du CAIOR sont communiqués pour information.

Dont acte.

III.03. **Axe politique lié à l'accès aux études et à l'aide à la réussite**

- Organisation de la troisième journée scientifique (annexe n° 012)
- Aide-mémoire du Comité d'accompagnement du 9 novembre 2017 (annexe n° 013)

Dans le cadre de l'axe politique lié à l'accès aux études et l'aide à la réussite, une troisième journée scientifique, présentée à l'annexe n° 009, sera organisée le 7 décembre 2018 à l'école supérieure des arts Saint-Luc de Bruxelles. La thématique choisie est la suivante : « *construire un projet d'enseignement flexible et innovant face à la diversité croissante des étudiants* ».

L'aide-mémoire, repris à l'annexe n° 013, est également transmis pour information.

Dont acte.

III.04. **Mesures d'aide à l'emploi proposées par Actiris**
(annexe n° 014)

Les mesures d'aide à l'emploi proposées par Actiris et reprises à l'annexe n° 014 sont diffusées pour information aux membres de l'Assemblée générale.

Dont acte.

III.05. **Règlement général sur la protection des données (RGPD) : séance d'information à destination des institutions du Pôle**
(annexe n° 015)

En suivi de la réunion du Bureau du Pôle du 22 février 2018, il est proposé aux membres de l'Assemblée générale d'organiser une séance d'information relative au Règlement général sur la protection des données (RGPD) le vendredi 20 avril 2018 à 14 heures sur le campus du Solbosch de l'ULB.

Un courrier électronique sera adressé à l'ensemble des 47 institutions du Pôle. Un expert sera sollicité pour l'occasion.

Dont acte.

Titre IV – Prochaine séance de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles

La prochaine réunion de l'Assemblée générale du Pôle académique de Bruxelles se tiendra le vendredi 21 septembre 2018 à 9 heures 30.

Dont acte.

Titre V – Divers

V.01. **De l'organisation des réunions de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Pôle académique de Bruxelles**

Afin d'éviter de mener des discussions semblables au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration du Pôle, il est proposé de traiter conjointement les dossiers communs aux deux instances, à l'instar des comptes et bilan. L'assemblée approuve cette suggestion.

Dont acte.

*

La séance est levée à 17 heures 10.
